

GROUPEMENT CEREXHE-HEUSEUX/BEAUFAYS



Association sans but lucratif
Groupement d'opposition au projet de liaison entre
Cerexhe-Heuseux et Beaufays

Siège social : 55 rue des Grosses-Pierres B-4052 Beaufays (Chaufontaine)
Banque Dexia : 068-2220469-69 - Site électronique : <http://www.liaisonchb.com>

LE MOT DU PRÉSIDENT

Une année de plus s'est passée sans liaison autoroutière entre Cerexhe-Heuseux et Beaufays (CHB). Mais la menace n'est pas écartée pour autant. Les prochaines élections régionales nous donnent d'ailleurs l'occasion de faire le point avec le monde politique. L'opposition MR de Liège s'intéresse à un projet de tunnel sous Robertmont, qui apporterait à Liège les soi-disant effets CHB. Au risque d'être taxés de « Nimby », nous devons répéter que ce nous affirmons depuis longtemps : que le projet CHB n'apporterait pas grand-chose à Liège, au contraire il serait une machine de « péri-urbanisation » qui accentuerait le déclin de la ville.

Est-il donc si absurde d'investir les moyens disponibles dans notre région pour la mobilité, dans autre chose que ce projet d'un autre siècle, et ceci dans une autre perspective que la fuite en avant ? Nous pensons que Liège doit elle aussi se donner les moyens de ses ambitions. Il s'agit bien sûr du bon usage de l'argent public, mais il s'agit aussi d'audace. Pour « forcer l'avenir », suivant le bon slogan affiché par la province de Liège, il faut aussi oser.

D'autres, à Bilbao par exemple, ont su oser des choix pour leur avenir, qui apportent de la valeur ajoutée. Oser, c'est être assez sage et avisé pour prendre une « longueur d'avance », en tenant compte de ce qui est connu pour le futur, et cela vaut aussi pour Liège. Ne pas oser, c'est ne pas en tenir compte par obstination, par intérêt mal placé ou par aveuglement. Les indicateurs du futur sont les déséquilibres économiques mondiaux, la globalisation, la pollution atmosphérique, la croissance du trafic automobile, etc. Les négliger en ne les prenant pas en compte correctement, c'est prendre bien plus de risques pour l'avenir que d'oser s'avancer même dans ce qui contient une part d'inconnu.

Aujourd'hui, OSER c'est oser renoncer à CHB, car c'est un investissement somptuaire pour un projet improductif.

Quant à nous, nous agissons à notre niveau. Nous avons dénoncé devant le Conseil d'Etat et devant la Commission

LES ÉLECTIONS RÉGIONALES : L'HEURE DES CHOIX

Le Groupement n'a pas de couleur politique. Il n'appelle donc pas à voter pour tel ou tel parti, mais il se doit d'attirer votre attention sur le 13 juin, car les députés wallons que vous choisirez décideront probablement du maintien ou de l'abandon de CHB.

C'est à chacun d'entre vous de juger de la fiabilité des différents partis dans le dossier CHB en fonction de ce qui s'est passé depuis cinq ans, mais il est important que votre voix contribue à élire des élus opposés à CHB. Pour vous aider dans votre choix, nous avons interrogé par lettre envoyée le 4 mai les têtes de liste des principaux partis démocratiques qui se présentent dans l'arrondissement de Liège : Michel de Lamotte (CDH), Michel Forêt (MR), Bernard Wesphael (ECOLO) et José Happart (PS).

Michel de LAMOTTE (CDH) est pour CHB. Avec franchise, il s'inscrit résolument dans la ligne « pro CHB » de Jean-Pierre Grafé et dit tout le bien qu'il pense du projet de liaison. Il en juge la réalisation indispensable « pour que notre agglomération puisse continuer à vivre ». Le candidat CDH précise néanmoins : « Je m'engage [...] à soutenir et encourager la réalisation de cet important projet liégeois en insistant lourdement sur la bonne intégration dans l'environnement traversé ainsi que le respect du cadre de vie, en concertation avec tous les acteurs concernés... ».

Michel FORET (MR) n'est pas fermé à d'autres solutions. Il dit sa volonté d'inscrire la question de CHB et plus généralement de la mobilité en région liégeoise dans un plan d'ensemble; il souligne qu'il est pour lui hors de question « d'accepter purement et simplement » un choix vieux de plus de 30 ans : « Toutes les autres alternatives à ce tracé doivent être examinées, et notamment celle d'un tunnel routier en dessous de la colline de Robertmont ». Selon lui, la décision finale devra être prise dans le cadre du futur Schéma de développement de l'Espace liégeois.

Bernard WESPHAEL (ECOLO) est contre CHB. Il rappelle que son parti s'est toujours opposé à la liaison CHB, à laquelle il nie toute capacité à résoudre les problèmes de mobilité en région liégeoise; il dénonce les dégâts que ce projet infligerait inutilement à l'environnement et au cadre de vie; il demande que les moyens budgétaires disponibles soient consacrés à l'entretien des voiries existantes et à leur mise en conformité avec une « mobilité équilibrée », ainsi qu'au « financement des transports en commun et des moyens de locomotion multimodaux ».

Malgré plusieurs rappels téléphoniques (qui ont retardé le bouclage de ce bulletin), **José HAPPART (PS) n'a pas daigné répondre à notre courrier... !**

Parlez autour de vous et faites connaître à vos amis et connaissances notre bulletin et les réponses que nous avons reçues. Cela peut être décisif pour ou contre CHB.

Il va de soi que nous tenons à votre disposition les réponses complètes des trois candidats qui ont accepté de répondre à nos questions. Ce dont nous les remercions.

Le Conseil d'administration et les membres associés

européenne les omissions du pouvoir public envers notre patrimoine environnemental dans le dossier Natura 2000. C'était pour nous une « première » juridique. Nous continuerons à dénoncer toutes les dérives dans lesquelles sont entraînés les promoteurs de CHB, et à lutter contre elles.

Mais notre action requiert plus de moyens pour rendre possibles, pendant le temps nécessaire, des actions à la mesure de notre ambition : l'abandon du projet CHB.

Les finances restent hélas le nerf de la guerre. Je remercie nos membres pour leur aide financière et autre, qui est indispensa-

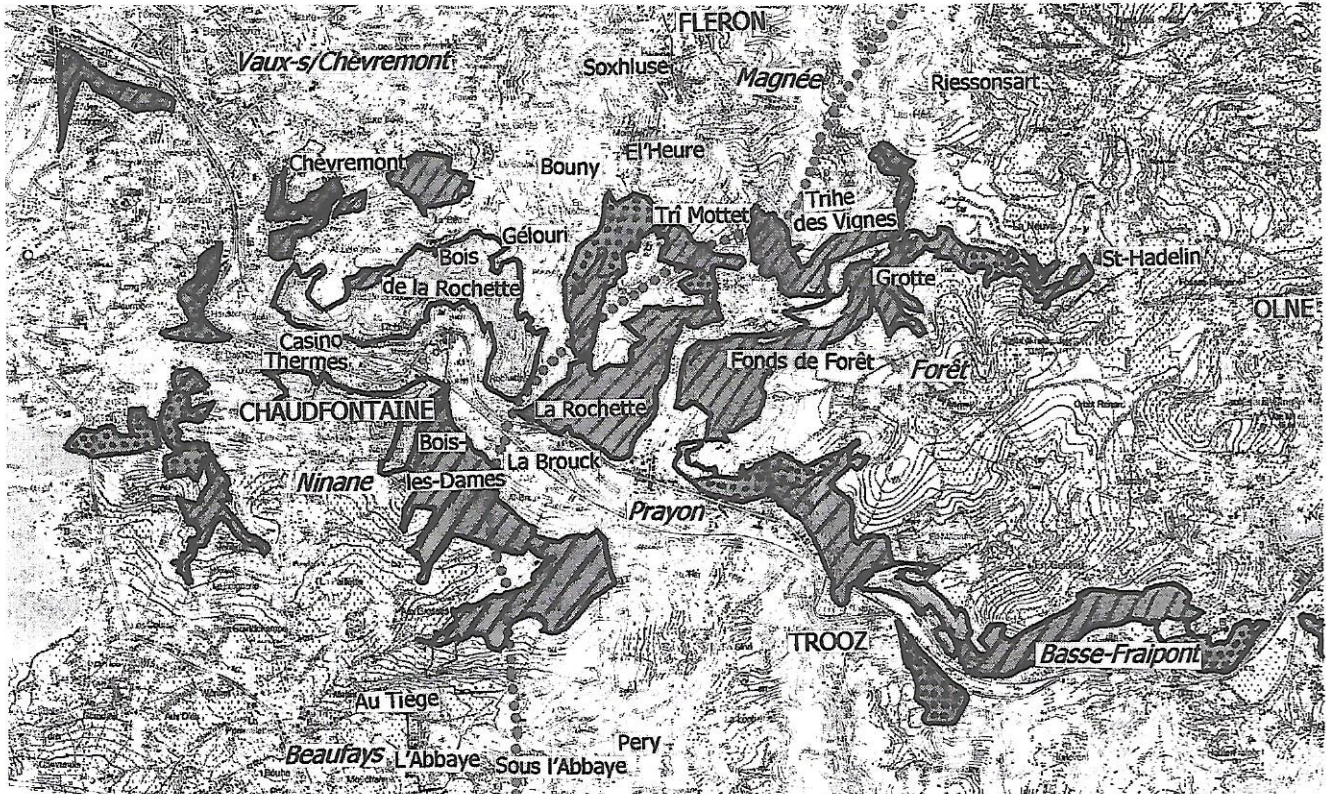
ble pour soutenir et légitimer notre action. Je les invite encore une fois à prendre tout spécialement en considération, en dernière page, l'appel de notre trésorier qui est réellement crucial pour nous. Frédéric Falisse

ATTENTION : NOTRE NOUVELLE AFFICHE EN COULEUR DANS CE NUMERO

Appliquez-la à votre fenêtre et faites-la connaître auprès de vos amis. Nous en tenons à votre disposition et elle est aisément reproductible. N'hésitez donc pas à nous la demander ou à la reproduire afin qu'elle fleurisse partout dans nos communes.

« NATURA 2000 » ET LE « COULOIR » CHB DANS LA BASSE VESDRE

LE « COULOIR » QUI DÉCHIRE : Dans un premier temps, Le Gouvernement wallon n'avait rien retenu des propositions des scientifiques ! Suite à nos recours, il a dû revoir sa position, mais un coup d'œil comparatif sur les deux cartes permet de voir qu'il a retenu les zones et fixé leurs limites en fonction de CHB. Nous avons remporté une victoire, mais le projet CHB n'est pas mort. Le combat continue donc.



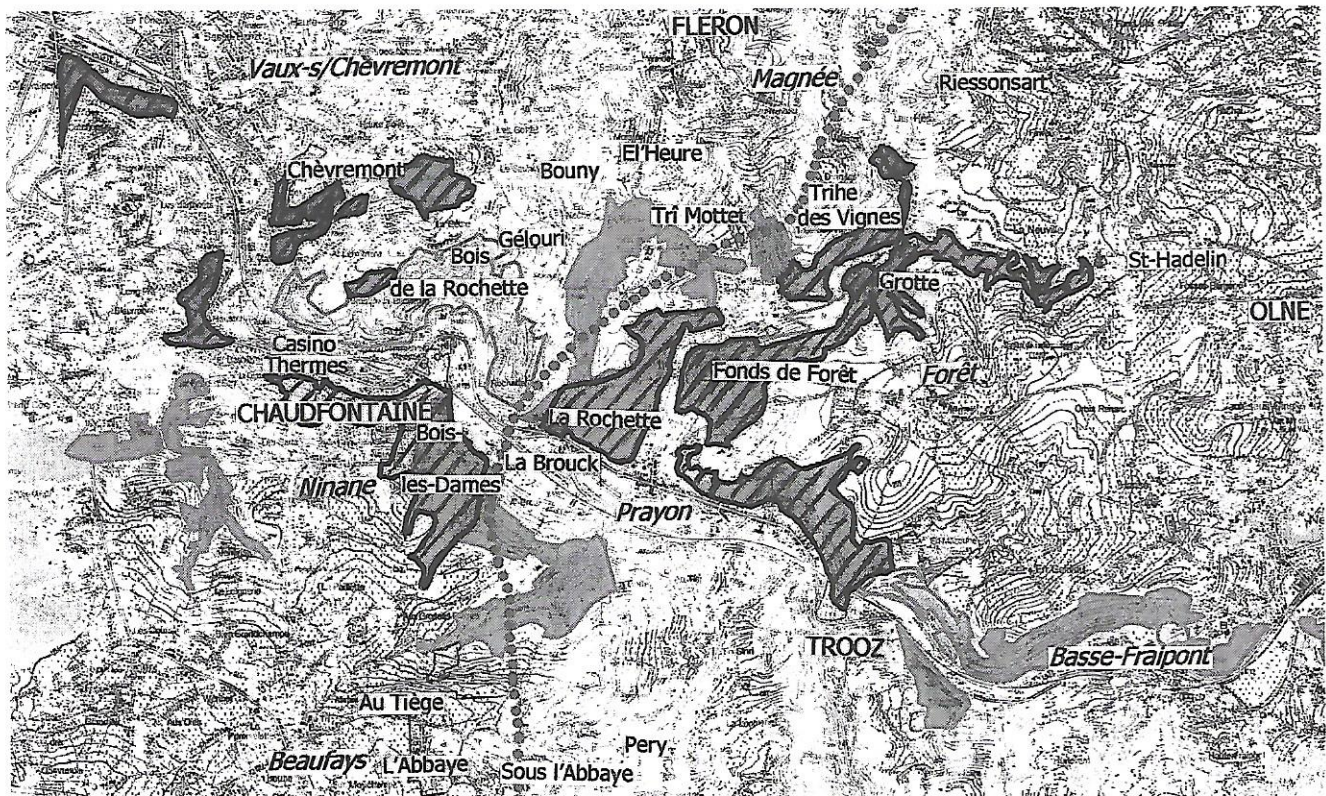
CARTE N°1 (EN HAUT ☺)

00000 Tracé indicatif du projet CHB
 Zones proposées par les scientifiques à l'inscription dans Natura 2000, par ordre de priorité :

▨ Très haute ▨ Haute □ Moyenne

CARTE N°2 (EN BAS ☹)

00000 Tracé indicatif du projet CHB
 Zones retenues par le Gouvernement wallon à l'inscription dans Natura 2000 et proposées à la Commission européenne



Natura 2000 et le projet CHB

Notre Groupement a pour politique de ne rencontrer la presse qu'avec des dossiers solides. En trois ans, nous avons organisé deux conférences de presse. Chaque fois, nous avons eu une bonne couverture de presse, écrite, radio et télévisée. Co-organisée avec Inter-Environnement Wallonie, la première conférence a eu lieu le 4 décembre 2001 et portait sur l'absence d'intérêt de CHB en matière de mobilité et de développement économique pour la région liégeoise. La deuxième s'est tenue le 8 décembre 2003. Tenue conjointement avec l'Association environnement Trooz, elle a porté sur « Natura 2000 ».

Lasse d'attendre les Etats membres qui traînaient à se conformer à la directive « Habitats » de 1992 (voir ci-contre), la Commission européenne menaçait en 2001 de suspendre son aide aux régions défavorisées dans le cadre de l'Objectif 1 si lesdits Etats retardataires ne se hâtaient pas de rentrer leurs propositions de classement de sites naturels en « Natura 2000 ». Sentant le danger, le Gouvernement wallon adopta quelques semaines plus tard (en juin 2001) un projet de décret relatif à la conservation des listes « Natura 2000 » ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Encore fallut-il attendre le 22 janvier 2002 pour que le décret soit publié au Moniteur belge.

Tandis que la Commission européenne avait suspendu le versement de certaines aides, le gouvernement wallon déterminait le 18 juillet 2002 une liste provisoire de 360 sites (13% du territoire wallon) susceptibles d'être retenus dans le réseau européen. Cela, sur base d'une étude scientifique qui avait été demandée au Centre de Recherches sur la Nature, les Forêts et le Bois de Gembloux. Hélas, nombre des sites ainsi objectivement répertoriés ont été exclus pour des raisons de politique générale (sites de la Basse-Vesdre) ou suite aux pressions de certains lobbies (carriers).

C'est le 26 septembre 2002 que Namur arrêta définitivement la liste des sites proposés pour « Natura 2000 ». Cette liste répertoriait 231 sites pour un total de 217000 ha : 188 sites pour la région continentale (rive droite de l'axe Sambre et Meuse) et 43 pour la région atlantique (rive gauche dudit axe sambro-mosan).

Avertis par la presse, nous avons écrit le 22 octobre 2002 au Gouvernement wallon pour obtenir copie des pièces du dossier. Cela, en vertu du décret du 13 juin 1991 relatif à l'accès des citoyens aux informations relatives à l'environnement. Pourtant, il nous fallut alerter la Commission de recours et le médiateur de la Région wallonne pour obtenir les informations demandées. Nous les reçûmes finalement le 18 avril 2003. Au total, près de six mois furent nécessaires pour obtenir les informations que la loi et les décrets nous autorisaient pourtant à obtenir sans délai !

Là, surprise : excepté moins d'un ha (grottes Walou et de Fond-de-Forêt, ainsi que le trou Wuinant), Namur n'avait rien retenu des 682 ha dont les scientifiques avaient proposé le classement en « Natura 2000 » pour la Basse-Vesdre (voir carte 1) !

Le 30 avril 2003, nous avons introduit un recours en extrême urgence au Conseil d'Etat. Le 9 mai, nous avons adressé un courrier aux services de la Commission européenne, attirant son attention sur le sort fait à la Basse-Vesdre. Les 13 et 14 mai, la Région wallonne défendit devant lesdits services de la Commission la liste de sites qu'elle proposait à l'inscription dans « Natura 2000 ». Le 4 juillet, la Commission invita le Gouvernement wallon à formuler de nouvelles propositions et extensions de sites pour deux habitats (pelouses calaminaires et pelouses sur sable) et trois espèces (triton crêté, damier de la succise et petit rhinolophe).

Parmi les zones concernées, la partie inférieure du bassin de la Vesdre. Il faut en effet savoir qu'il n'y a en Europe occidentale guère de pelouses calaminaires qu'en Allemagne et en Belgique. Les pelouses belges sont concentrées pour l'essentiel en province de Liège, à La Calamine, à Chaudfontaine et à Trooz.

En d'autres mots, les pelouses calaminaires (au sens strict de la définition) de la Basse-Vesdre ont été « oubliées » par Namur alors qu'elles forment un ensemble de quelque 43 ha et constituent à elles seules la moitié des pelouses calaminaires (au sens strict) identifiées en Belgique et plus de 85% de la surface des pelouses « belges » (au sens strict) non incluses dans le réseau européen.

En « oubliant » les 682 ha de la Basse-Vesdre, c'est donc le principal groupe de pelouses calaminaires belges que le Gouvernement wallon a négligé (au point que la Commission l'a prié de revoir sa copie), mais aussi des sites d'habitat prioritaire (landes sèches et des pelouses calcaires du Tri Mottet et du Trixe des vignes).

Déboutés en extrême urgence au Conseil d'Etat, nous avons décidé de sensibiliser l'opinion publique à « l'oubli » du Gouvernement wallon et nous avons organisé la conférence de presse du 8 décembre 2003. Dans le même temps, nous poursuivons notre action au fond devant le Conseil d'Etat et nous avons officiellement déposé plainte devant la Commission européenne. Poussé dans le dos par notre action, le Gouvernement wallon a finalisé le 4 février 2004 de nouvelles propositions (carte 2) qu'il a depuis présentées à la Commission, pour un total de 318 ha sur les 682 initialement proposés par les scientifiques. C'est un succès pour notre Groupement, puisque, en septembre 2002, le gouvernement wallon avait retenu zéro ha. Le péril n'est cependant pas écarté : un simple coup d'œil sur les cartes 1 et 2 montre que la raison de la réticence du Gouvernement wallon à protéger les sites de la Basse-Vesdre réside dans sa volonté de réaliser CHB. C'est en effet un véritable couloir pour celle-ci que dessine la comparaison entre les zones initialement proposées par les scientifiques et celles finalement retenues par Namur. Donc, le combat continue ! LS.

Signalons pour ceux qui désirent en savoir plus que nos deux dossiers de presse sont encore disponibles chez M. Frédéric Falisse (Tél. : 04/3687071).

Natura 2000 en bref

Adoptée le 21 mai 1992, la directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels, ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Est mieux connue sous le nom de directive « Habitats ». Cette directive en complétait une autre de 1979 sur la conservation des oiseaux sauvages (79/09/CEE), surnommée la directive « Oiseaux ».

Ces deux textes forment le socle législatif de la politique européenne de protection des espèces et des milieux naturels rares et menacés. L'objectif est de créer – en concertation avec les autorités des Etats membres de l'Union européenne – un réseau écologique européen (dénommé « Natura 2000 ») de sites protégés d'intérêt communautaire (« zones spéciales de conservation » : ZSC), intégrant les « zones de protection spéciale » (ZPS) déjà créées dans le cadre de la directive « Oiseaux ».

Les instances européennes veulent ainsi inscrire de gré ou de force les préoccupations environnementales dans les réflexions des décideurs nationaux et régionaux. Pour Ritt Bjerregaard, commissaire européen entre 1995 et 1999, « la conservation de la nature fait partie de l'aménagement du territoire. Elle peut être compatible avec de nombreuses activités économiques, voire stimuler la création d'emplois ».

Autrement dit, « le réseau "Natura 2000" n'a donc pas vocation à créer des sanctuaires de nature où toute activité humaine serait systématiquement proscrite [...] Toutefois, les activités humaines doivent demeurer compatibles avec les objectifs de conservation des sites désignés. Aussi, lors de l'élaboration des mesures de gestion, les Etats membres doivent-ils évaluer chaque activité s'exerçant sur le site afin d'éviter toute détérioration des habitats ou menace pour les espèces pour lesquels le site a été désigné ».

La procédure arrêtée dans la directive « Habitats » prévoit trois grandes étapes :

(1) Phase préalable : préparation des listes nationales de sites et d'espèces à protéger, déterminées pour chaque Etat membre à la suite d'une évaluation scientifique précise réalisée à l'échelle nationale de chaque habitat ou espèce d'intérêt communautaire. La liste nationale ainsi réalisée est transmise à la commission européenne ;

(2) Phase de concertation : identification des sites d'importance communautaire, qui s'intégreront dans le réseau « Natura 2000 ». La sélection est conjointement réalisée par la Commission européenne et les Etats membres ;

Phase d'aboutissement : Les Etats membres sont tenus d'ériger en ZSC tout site reconnu comme Site d'importance communautaire (SIC) au terme de la procédure. Et ce, dans un délai de six ans, au cours duquel les Etats devront mettre en place les mesures nécessaires de protection et de gestion sur ces sites. PVD

Dans notre numéro de 2003, nous vous disions qu'après plusieurs courriers lui rappelant ses engagements antérieurs, la direction liégeoise du MET nous avait écrit qu'elle nous fournirait « prochainement » les informations demandées. Nous attendons toujours....

Bientôt, un site pour faire connaître nos idées...

Il y a, en Belgique et en Europe, d'autres Groupements CHB qui luttent contre d'autres projets CHB. Il faut unir nos forces et nos idées. Une équipe travaille à la réalisation d'un site qui diffusera nos arguments au-delà de Liège. Il sera bientôt accessible.

Adresse du site : <http://www.liasonchb.com>

LE JOURNAL DE L'ANNÉE 2003

Plus encore que 2002, 2003 a été une année d'approfondissement de nos dossiers et d'élargissement de nos contacts, essentiellement centrés sur « Natura 2000 ». Il n'est guère possible d'en rendre compte sous la forme d'un journal, à peine d'imposer l'énumération fastidieuse d'une litanie de réunions de travail et d'échanges de courrier plus techniques ou juridiques les uns que les autres. C'est pourquoi nous avons estimé que l'examen des cartes et la lecture des articles en pages 2 et 3 donneraient un meilleur aperçu de notre action pour l'année 2003.

LE PLANNING DU MET

Selon nos informations, le Ministère wallon de l'Équipement et des Transports (le MET) considère qu'environ 25000 véhicules emprunteraient la liaison autoroutière CHB (deux fois deux bandes) dans les deux sens dès sa mise en service.

Actuellement peu prolixe sur ses activités relatives à CHB et préalablement au dépôt officiel du dossier auprès des autorités compétentes, le MET poursuit ses études et ses contacts. Entre autres, les acquisitions immobilières continuent le long du tracé.

A dater du dépôt officiel du projet, le MET prévoit que les études et les procédures diverses (entre autres urbanistiques et environnementales) prendraient deux à trois ans. Les travaux proprement dits s'étaleraient sur quatre ans. Dans l'esprit du MET, l'ouverture de CHB aurait donc lieu entre 2010 et 2015.

Le financement (180 millions euros HTVA) serait assuré par la Sofico, une société de droit public dont les pouvoirs publics sont les seuls actionnaires. Le recours à la Sofico permettrait au Gouvernement wallon de ne pas inscrire les 180 millions au budget régional. En d'autres termes, la Sofico est un moyen pour le Gouvernement wallon de se livrer à des investissements qu'il ne pourrait se permettre dans un cadre budgétaire normal. Bref, Namur entend « vivre au-dessus de ses moyens ». Les générations futures paieront la facture, augmentée des intérêts.

A ce propos, on rappellera encore que « les plus malicieuses » voient depuis longtemps dans la Sofico un premier pas dans la privatisation des autoroutes wallonnes (in Trends Tendances, samedi 17 septembre 2001).

Bon à savoir et à faire connaître

Depuis longtemps, les sites de cartographie routière (exemple : <http://www.viamichelin.com>) conseillent aux automobilistes venant de Hasselt ou de Maastricht et désireux de rejoindre Strasbourg, la Suisse ou l'Italie (et vice versa) de passer par Verviers, Prüm, Trier et Saarbrücken plutôt que d'emprunter le tunnel sous Cointe et nos autoroutes ardennaises vers Luxembourg.

Depuis peu, le MET lui-même reconnaît que le dédoublement du tunnel sous Cointe existe déjà. Soucieux d'éviter aux usagers les embouteillages dus aux travaux de réfection des autoroutes E411 (Bruxelles-Namur-Luxembourg) et E25 (Maastricht-Liège-Bastogne-Luxembourg) dans la traversée de l'Ardenne, le MET invite les usagers à utiliser la liaison Maastricht-Luxembourg en passant par Verviers, Prüm, Trier et Luxembourg. LS

Nous ne sommes pas seuls : il y a les membres de notre conseil d'administration. Il y a aussi nos partenaires et relais locaux : **Inter-Environnement Wallonie** (Mme Sophie Dawance et M. Alain Geerts : 081/265280) ; « **Le Passeur d'idées** » (M. Olivier Baltus : le-passeur@swing.be) ; **Comité Qualité village Cerexhe-Heuseux** (M et Mme Mélard : 04/3773239) ; **Cour des Fréneaux** (Mme Bottin-Neuray : 04/3551365) ; **Retinne et Trois-Chênes** (M. Henri Delaval : 04/3587293) ; **Magnée** (M. Roger Faichamps : 04/3586261—membre associé) ; **La Brouck** (M. Jean Raskin : 04/3517093—membre associé) ; **Bois-le-Moine** (M. Thierry Regout : 04/3686764) ; **Les Grosses-Pierres** (M. Georges Ketser : 04/3688280)

Conseil d'administration : Paul Van Damme, Au Thier 56, 4870 Trooz (04/3517093) ; Henri Delaval, rue des Trois-Chênes 38, 4632 Soumagne ; Adrien Maertens, rue de Trooz 130, 4052 Beaufays (04/3683330) ; Chantal et José Mélard-Michiels, rue du Centenaire 18, 4632 Cerexhe ; Thierry Regout, clos Bois-le-Moine 27, 4870 Trooz ; Léon Saur, rue de Soxhuse 38, 4624 Romsée (04/3586181).
Éditeur responsable : Frédéric Falisse, président, rue des Grosses-Pierres 55, 4052 Beaufays (04/3687071).

De l'argent européen pour CHB ? A vérifier !

Le 26 mai, le journal Le Soir a rapporté dans ses pages liégeoises que MM. Michel Daerden (ministre wallon des travaux publics), Philippe Maystadt (président de la Banque européenne d'investissement) et la Sofico (voir ci-contre) se prépareraient à conclure un accord sur le financement (prêt) partiel de CHB par l'Europe.

Nous sommes en campagne électorale et un « coup de pub » est toujours bon à prendre. N'est-ce pas Michel ? On le sait en effet, le ministre Daerden est coutumier du fait dans le dossier CHB.

Nous sommes occupés à vérifier la véracité de l'information.

APPEL A VOTRE SOUTIEN : LE MOT DU TRESORIER

Grâce au soutien financier que vous nous avez apporté les années précédentes, nous avons pu poursuivre notre collaboration avec notre conseiller juridique. Il serait trop fastidieux de retracer en quelques lignes tout le travail qu'il a accompli pour nous depuis le début. A la lecture des lignes qui précèdent, vous aurez compris l'importance de son intervention cette année dans le dossier Natura 2000. Il nous a permis par le passé d'avoir accès aux dossiers des ministères concernant CHB et à nous faire connaître des autorités locales et européennes. Nous avons pu, par son intervention, faire passer notre point de vue auprès des responsables européens, afin de leur permettre de prendre leur décision quant aux crédits à octroyer, de façon plus objective qu'avec les seules informations de la Région Wallonne. (?)

Nous commençons cependant l'année 2004 avec un passif de plus 1.800 €. Ce passif correspond environ aux rentrées que nous eues chacune des 3 dernières années. Il nous faut donc impérativement les augmenter cette année si nous voulons continuer à défendre notre cause efficacement. Et, le cas échéant, pouvoir ester en justice si nécessaire, y compris en justice si c'est nécessaire.

Comme vous pourrez le constater à la lecture du compte de résultat ci-dessous nos dépenses ont augmenté plus que nos recettes. Le gros poste reste notre avocat, les autres dépenses administratives restent très limitées.

Votre collaboration, quelle qu'elle soit, est importante. Cette année plus encore, nous vous espérons et demandons votre soutien par le versement de votre cotisation ou autre don plus important.

RECETTES ET DÉPENSES : EXERCICES 2003 ET 2002

Recettes :	2003	2002
Cotisations et dons :	1.981,85.-	1.911.-
Dépenses :		
Frais divers (banque, Moniteur photocopies) :	445,59.-	290,81.-
Honoraires avocat :	3.383,22.-	2.500.-
Total dépenses :	3.828,81.-	2.790,81.-

Compte Groupement CHB : Dexia 068 2220469-69

Adrien Maertens de Noordhout